

Ce modèle te permet de résilier ton bail si tu es victime de violences dans ton logement. C'est un droit prévu par la loi du 6 juillet 1989 (article 15). Attention toutefois : Un préavis d'un mois reste applicable et pour pouvoir être valide, doit être joint au courrier obligatoirement une ordonnance de protection ou une condamnation pénale définitive de l'auteur des violences. Ce n'est pas un départ sans frais non plus ; un état des lieux de sortie peut être facturé si prévu dans le bail initial.

Conseil : envoyer la lettre en Lettre Recommandée avec Accusé de réception et l'indiquer sur la lettre.

[Nom et prénom]

[Adresse]

[Téléphone]

[Email]

[Nom du propriétaire ou de l'agence]

[Adresse]

Le [date]

envoyé en LR/AR

Objet : Résiliation de bail pour cause de violences conjugales

Madame, Monsieur,

Je vous informe de ma décision de résilier le bail de location du logement situé au [adresse], conformément à l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, en raison de violences conjugales.

Les violences subies rendent impossible mon maintien dans ce logement.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de cette résiliation sans frais ni préavis, comme le prévoit la loi.

Je reste disponible pour convenir des modalités de départ.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]